

Dossier de presse

**PLAN CHALEUR SOLAIRE
SIGNATURE DE LA CHARTE
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL
DU SOLAIRE THERMIQUE**

Mardi 12 mai 2015
INEED, Gare TGV Rovaltain, Alixan

Contact presse

Service communication : 04 75 81 30 36 (ou standard : 04 75 81 30 30)

Herveline RÉHAULT : herveline.rehault@valenceromansagglo.fr

Afin d'apporter localement des réponses aux enjeux énergétiques et climatiques, Valence Romans Sud Rhône-Alpes s'engage de manière globale pour le développement durable du territoire. A travers ses compétences et ses actions, elle s'est notamment fixée comme objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en réduisant par exemple la consommation d'énergie des habitants.

En 2015, l'Agglo innove et lance un Plan chaleur solaire : première étape le 12 mai avec la signature d'une charte de qualité et d'engagement entre les acteurs de la filière solaire thermique.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Elaboré début 2014 en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (professionnels du solaire thermique, du bâtiment, du logement, bailleurs sociaux, Chambres d'Agriculture, de Métiers, du Commerce et de l'Industrie, ADEME, collectivités, etc.), le Plan chaleur solaire s'inscrit dans les politiques territoriales.

En 2015, le but est de déployer un premier volet de seize actions (voir annexe 1), afin de promouvoir le développement des usages thermiques de l'énergie solaire et tendre vers les objectifs suivants :

- Juguler l'augmentation des charges énergétiques des ménages, des entreprises et des collectivités ;
- Réduire la précarité énergétique ;
- Dynamiser l'économie locale par la structuration de la filière sur le territoire.

CHARTRE DE QUALITÉ ET D'ENGAGEMENT

Le 12 mai 2015, la Communauté d'agglomération lance officiellement le Plan chaleur solaire, dans le cadre d'une journée d'information et d'échanges consacrée à la rénovation énergétique et au développement du solaire thermique. L'occasion de signer, avec ses partenaires et des professionnels de la filière, une charte de qualité et d'engagement en faveur du développement local du solaire thermique.

Cette charte comprend des objectifs pour la promotion de la qualité et la compétitivité de la filière.



QU'EST-CE QUE LE SOLAIRE THERMIQUE ?

Si l'énergie solaire peut être transformée en électricité grâce aux cellules photovoltaïques, elle peut aussi être utilisée comme chaleur : c'est ce qu'on appelle le solaire thermique.

Longtemps éclipsée par le photovoltaïque, cette énergie renouvelable représente aujourd'hui un réel enjeu local si l'on considère que 35 à 40% de l'énergie consommée sur notre territoire sert à produire de la chaleur qui peut être fournie par le solaire thermique.

Pour exemple, une installation solaire thermique correctement dimensionnée permet de couvrir 75% des besoins de chaleur des bâtiments (chauffage, eau chaude sanitaire, piscines...). La chaleur thermique peut également être utilisée pour la production de chaleur pour les process industriels et la production de froid (technologie froid solaire).

REPÈRES

450 000 000 €, c'est la facture énergétique annuelle estimée sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

20 000 personnes concernées par la précarité énergétique sur le territoire (estimation).

1700 € dépensés en moyenne par an par ménage pour chauffer et produire son eau chaude.

37 % de l'énergie consommée sur notre territoire servent à produire de la chaleur.

A ce jour, une vingtaine de partenaires et de professionnels ont annoncé leur engagement dans la démarche et devraient signer la charte. Parmi eux, on compte notamment l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, GrDF ainsi que des professionnels (installateurs, fabricants de matériels...)

La liste complète des signataires de la charte est disponible sur www.valenceromansagglo.fr ou sur simple demande auprès du service Planification, Habitat, Foncier (04 75 70 68 94).

UN OUTIL UNIQUE POUR TOUS

Le Plan chaleur solaire s'articule notamment avec une plateforme dédiée à la rénovation et aux énergies renouvelables. Mis en place par la Communauté d'agglomération et installé au sein de l'ADIL*, ce guichet unique a pour fonction d'informer, de conseiller, d'accompagner et de mettre en relation l'ensemble des acteurs du secteur (propriétaires, services sociaux, professionnels qualifiés, collectivités, organismes de conseil en économie d'énergie...).

A travers cet outil innovant, l'objectif est de multiplier les rénovations à haute performance énergétique et de limiter les consommations d'énergie tout en améliorant le confort des habitants et en réduisant leur facture de chauffage.



PERSONNES INVITÉES AU POINT PRESSE

- Benoît LECLAIR, Vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à l'Energie et au Climat ;
- Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Maire de Valence ;
- Christian GAUTHIER, Vice-président en charge de l'habitat et du logement, Valence Romans Sud Rhône-Alpes ;
- Nordine BOUDJELIDA, Directeur de l'ADEME Rhône-Alpes ;
- Olivier BRESSON, Directeur Régional délégué GrDF ;
- ...

PARTENAIRES



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

* Association Départementale d'Information sur le Logement

ANNEXE 1

Détails des actions 2015-2016

Axe 1 – Susciter et accompagner les projets
Etudier la faisabilité pour chauffer les 12 piscines publiques du territoire à l'aide de capteurs solaires : Etude de deux piscines en 2015
Etudier les freins technico économiques liés au bouclage sanitaire lors des réhabilitations
Aider les communes à insérer des clauses « incitatives » dans leur PLU pour développer le solaire et étudier la solution solaire à l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau quartier (ZAC, lotissement...)
Proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux communes afin de les accompagner lors des étapes de validation techniques et économiques de leurs projets de bâtiments et de solaire thermique dans le cadre d'un appel à projet (5 communes concernées en 2015)
Créer une plateforme numérique dédiée au développement du solaire thermique pour les particuliers avec plusieurs offres packagées
Proposer des solutions solaires packagées
Mettre en place un appel à projets « multi cibles » (hébergements touristiques, industrie et agriculture...)
Accompagner les gestionnaires de logements collectifs et d'établissements de santé pour des installations de chauffage d'eau chaude sanitaire
Axe 2 - Motiver les acteurs
Former les élus sur le solaire thermique : deux sessions de formation en 2015 et des visites d'installations
Développer des actions de communication ciblées en fonction de différents publics (élus, services des mairies, assemblées de copropriétaires, promoteurs immobiliers, professionnels de l'habitat, agriculteurs, de la filière plomberie chauffage...)
Sensibiliser les gestionnaires de logements collectifs et d'établissements de santé aux possibilités offertes par le solaire thermique pour répondre aux besoins de chauffage
Axe 3 – Développer la qualité
Adopter une charte qualité et d'engagement en faveur du solaire thermique
Former les professionnels du Bâtiment
Mettre en place un suivi des installations sur le patrimoine communal et intercommunal
Inciter les porteurs de projets à suivre les performances des installations
Axe 4 – Animer le dispositif
Mettre en place une animation du Plan chaleur solaire (accompagnement, suivi, évaluation...) et préparer le programme 2016-2020

ANNEXE 2

Charte Plan chaleur solaire

PLAN CHALEUR SOLAIRE

Charte en faveur du développement local du solaire thermique et de la qualité des installations

Le Plan Chaleur Solaire a pour vocation de **promouvoir et développer les usages thermiques de l'énergie solaire**. L'objectif est de diminuer la facture énergétique du territoire et de ses habitants, et de soutenir une activité économique locale liée au développement des énergies renouvelables. Il s'inscrit dans le projet de territoire à énergie positive (TEPOS) porté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, dont l'ambition est de placer le territoire sur la trajectoire d'un équilibre entre productions et consommations d'énergie à l'horizon 2050.

La réussite de ce plan, **pilote et unique en France**, nécessite de mobiliser les propriétaires de bâtiments, les entreprises, les bailleurs sociaux, les collectivités locales. Elle passe par l'implication des professionnels concernés dans la diffusion de l'information, la qualité des installations et du service rendu, la maîtrise de leur coût.

Cette charte précise les engagements des partenaires ainsi que des professionnels dans le déploiement du Plan Chaleur Solaire.

Les engagements de Valence Romans Sud Rhône Alpes :

Valence Romans Sud Rhône Alpes (VRSRA) jouera un rôle primordial d'information et de communication.

Plus précisément, l'Agglomération dégagera des moyens financiers et du temps d'animation afin de :

1. Mettre en valeur les professionnels et leurs engagements dans la communication du Plan Chaleur Solaire, et notamment sur le site Internet de l'opération (plateforme numérique dédiée) ;
2. Doter les professionnels partenaires en supports et documents d'information pour leurs contacts clientèle (principalement les supports et outils SOCOL) ;
3. Animer les réunions du Club des professionnels partenaires, avec l'appui de leurs organisations professionnelles (CAPEB, FFB, ENERPLAN...) ;



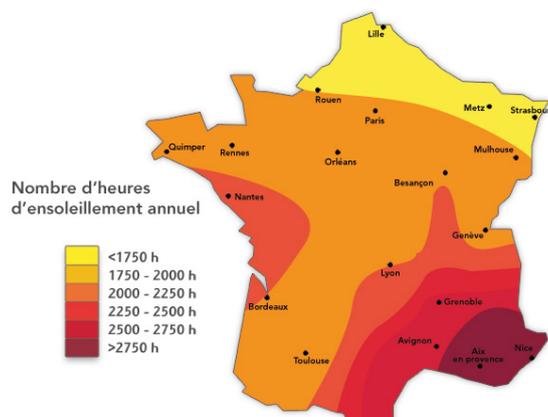
4. Dresser un bilan régulier et détaillé sur les données techniques et économiques de l'opération et le communiquer de façon privilégiée dans le cadre du réseau des professionnels ;
5. Tenir compte des remarques des professionnels, émises dans le cadre des rencontres du Club, pour améliorer la conduite de l'opération et ses résultats ;
6. Organiser des retours d'expériences avec les partenaires, identifier et valoriser les chantiers exemplaires et les bonnes pratiques ;
7. Assurer une veille sur la qualité des travaux et la compétitivité des équipements installés ;
8. Evaluer en continu et adapter ses dispositifs aux différentes typologies de maitres d'ouvrages et de bâtiments ;
9. Etudier la faisabilité d'une solution solaire lors de la réalisation de travaux sur son propre patrimoine (neuf ou rénovation) ;
10. Mettre à jour la charte au moins une fois par an (contenu, signataires...).

Les Communes de Valence Romans Sud Rhône Alpes signataires de la charte :

1. Facilitent le développement du solaire thermique au sein de leurs documents d'urbanisme ;
2. Etudient systématiquement la possibilité de recourir au solaire thermique lors de la réhabilitation ou la construction de bâtiments ;
3. Communiquent auprès des propriétaires de bâtiments et relayent les informations de l'Agglomération sur le Plan Chaleur Solaire.

Les installateurs, de leur côté :

1. Possèdent une qualification «Reconnue Garant de l'environnement» (RGE) dans le domaine du solaire thermique. C'est-à-dire qu'ils conseillent et proposent le système solaire thermique le plus adapté aux besoins du client, qu'ils justifient de toutes les assurances obligatoires, qu'ils ont prouvé leur compétence et qu'ils sont audités de manière aléatoire sur les installations réalisées. En outre, les installateurs Qualisol ont signé et se sont engagés à respecter les [10 points d'une charte de qualité](#) (charte Qualisol jointe en annexe) ;
2. Proposent leur meilleure offre qualité-prix aux habitants de Valence Romans Sud Rhône Alpes qui voudraient s'équiper, en leur faisant bénéficier de la remise éventuelle accordée par leur fournisseur ;
3. Informent leur client, au-delà de l'équipement solaire et dans la limite de leurs compétences, des besoins et possibilités de rénovation énergétique du logement,
4. Proposent un service après-vente de qualité ;
5. Contribuent à la prise en charge du vieux matériel remplacé, en faisant leur affaire de le faire traiter dans un circuit reconnu ;
6. Sont des ambassadeurs du Plan Chaleur Solaire de l'Agglomération, ils participent aux séances d'échange du Club des professionnels partenaires pour partager leur expérience et se tenir informés des actualités de l'opération ;
7. Proposent l'installation des équipements nécessaires au suivi de l'installation (comptage de la production, Télésuivi si l'installation le justifie...).



Les engagements des autres partenaires :

Institutionnels :

L'ADEME s'engage à soutenir la filière solaire thermique par le biais de plusieurs actions :

- participation à la plateforme SoCol ;
- partenariat avec l'INES Education pour promouvoir le suivi et le contrôle du bon fonctionnement des installations (dispositif TélésuiWeb) et avec l'INES pour renforcer la filière (édition d'une brochure, atelier de promotion, colloque et relation presse) ;
- travaux sur les qualifications « RGE » pour sécuriser la partie professionnelle de la filière ;
- aides bonifiées sur les territoires TEPCV pour les études de faisabilité d'installation solaire collective ;
- soutiens financiers à l'émergence d'installations solaires collectives sur les cibles du logement collectif, du tertiaire, de l'agriculture et de l'industrie (Fonds chaleur, Nouvelles Technologies Emergentes, Appels à projets ministériels, etc.

Ces aides sont soumises à des critères de qualité (professionnelle, performance matérielle, etc.) explicités dans des cahiers des charges spécifiques (étude, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc.) que les maîtres d'ouvrage devront respecter pour être éligibles. Ces aides auront un effet levier pour la réalisation de projet solaire durable et de qualité.

Nous communiquerons régulièrement avec **Valence Romans Sud Rhône Alpes** sur les nouveautés en matière de soutien à la filière et des dispositifs d'aide sur le solaire thermique collectif.

La Région Rhône-Alpes :

La Région Rhône-Alpes s'engage à soutenir la filière solaire thermique par le biais de plusieurs actions :

- mettre à disposition, au besoin, l'étude de potentiel solaire réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au Schéma Régional Climat Air Energie ;
- consolider et renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs au plus proche des territoires pour un passage à l'acte : Rhônalpénergie Environnement, Espaces info-énergie ;
- partenariat avec l'INES Education pour promouvoir le suivi et le contrôle du bon fonctionnement des installations (dispositif TélésuiWeb) ;
- aides bonifiées sur les territoires TEPOS pour les études de faisabilité d'installations solaires collectives ;
- soutiens financiers à l'émergence d'installations solaires collectives à travers son appel à projets Energies renouvelables et innovations – volet solaire thermique.

Ces aides sont soumises à des critères de qualité (professionnelle, performance matérielle, etc.) explicités dans le règlement spécifique que les maîtres d'ouvrage devront respecter pour être éligibles.

Professionnels :

ENERPLAN assure une consultation régulière des professionnels afin de permettre la mise à jour des données financières de la plateforme numérique.



Energie SDED proposera, en lien avec les procédures d'évaluation de l'INES, des solutions de télésuivi des installations publiques existantes, afin d'améliorer le fonctionnement du parc solaire thermique des collectivités. Par ailleurs, dans le cadre des conventions d'accompagnement énergétique proposées aux communes, Energie SDED apportera l'assistance technique pour mener à bien la réalisation d'un équipement solaire thermique lors de la réhabilitation ou de la construction de bâtiments.

ADIL information énergie assurera une information neutre, personnalisée et gratuite sur les opportunités du solaire dans les domaines techniques et financiers pour tous types de maîtres d'ouvrage. Elle organisera et participera à des visites techniques, réunions d'information, foires et salons et assurera un accompagnement de maîtres d'ouvrage dans la limite de ses moyens disponibles.

SOLISART s'engage à réaliser toutes les mises en service et le suivi des installations, afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la satisfaction des clients.

S'engage à assurer le support technique auprès des installateurs.

Propose ses services afin de participer à l'organisation d'événements et à la communication.

CLIPSOL, grâce à son excellente expérience de fabricant en solaire thermique, propose ses solutions abouties et éprouvées, fruits de ses 36 ans de recherche et d'innovation continue.

L'engagement de CLIPSOL, spécialiste de l'intégration architecturale du solaire, au-delà de la fourniture de matériels très performants, est celui d'un accompagnement d'expert permanent.

Dès la conception de l'installation, puis en appui de la maîtrise d'œuvre, de l'installateur puis de l'exploitant, CLIPSOL privilégie le long terme, afin que les performances attendues soient toujours au rendez-vous, et que le prix du kWh livré par le soleil soit compétitif.

Rompue à la participation et à l'organisation d'événements médiatiques, inscrivant sa démarche dans une éthique de long terme, CLIPSOL, groupe GDF SUEZ, est en mesure d'apporter sa contribution éclairée au renouveau du dynamisme de la filière solaire thermique.

CHAFFOTEAUX s'engage à accompagner les professionnels de la filière en assurant le soutien technique nécessaire de l'étude de faisabilité jusqu'à l'exploitation de l'installation, à l'aide de différents moyens :

- Back Office technique
- Centre de formation
- Accompagnement terrain
- S'engage à partager son savoir et son expérience.

GrDF et l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes sont partenaires pour favoriser l'installation de solutions thermiques solaires associées au gaz naturel sur les zones desservies.

Dans ce cadre, GrDF apporte son appui au plan chaleur thermique solaire de l'agglomération selon les cinq axes suivant :

1 – Informer, former et animer en partenariat avec la filière professionnelle, les acteurs :

GrDF, en partenariat avec ENERPLAN, participe à l'organisation d'événements d'information à destination des professionnels du solaire (BET, installateurs, exploitants) et participe à la diffusion locale des informations liées au programme d'actions. GrDF exigera de ses partenaires locaux :



- l'engagement dans le dispositif ;
- l'ensemble des qualifications RGE spécifiques (Qualisol, Qualisol Collectif...).

2 – Apporter du conseil par une étude comparative indépendante prenant en compte la solution chaleur thermique solaire associée au gaz naturel :

Pour améliorer le conseil dans l'habitat individuel, GrDF propose une solution d'accompagnement « 3 Projets ». Cette modalité permet la mise en œuvre d'une étude comparative de 3 solutions de chauffages dont deux solutions au gaz naturel.

A la demande du client, l'une d'elle sera donc obligatoirement une étude « chauffage thermique solaire / gaz naturel » et la dernière reste ouverte à l'énergie du choix de client (bois, fuel, électricité...).

Cette étude est réalisée par un des deux diagnostiqueurs professionnels et indépendants, Evonia ou Agenda. Ces partenaires seront invités à participer au réseau local des professionnels et aux formations dédiées (techniques, économiques, financières...) afin d'assurer une cohérence dans les modalités d'intervention auprès des maîtres d'ouvrage.

3 – Accompagner financièrement le client :

Suite à l'étude « 3 projets » et quand le client retient une solution associée au gaz naturel, Grdf remboursera à hauteur de 200€ l'étude comparative dans le cadre de la solution d'accompagnement « 3 projets ».

4 – Faciliter le parcours le client :

Pour la mise en œuvre de la solution solaire thermique gaz naturel, Grdf propose un choix de professionnels référencés « solaire thermique » et qualifiés RGE Référencés sur le territoire de la Drôme ou de l'Ardèche.

5 – Guider le demandeur vers l'interlocuteur adapté

A l'occasion d'une demande de devis pour le raccordement dans le cadre d'une construction neuve ou pour une rénovation, GrDF pourra informer le client de l'opportunité d'une solution alternative Solaire Thermique et la cas échéant l'orienter vers la Plateforme de la rénovation et des EN'R.

En retour, la plateforme informera un demandeur sur l'existence d'un réseau de gaz naturel à proximité et sur les modalités pour le raccordement gaz au logement.

SUNTI se met à la disposition des acteurs thermo-intensifs (secteurs privés industriel et tertiaire et structures publiques fortement consommatrices de chaleur) et des collectivités pour étudier sans frais puis, le cas échéant, mettre en œuvre ses solutions de fourniture de chaleur solaire sans investissement, visant à améliorer la compétitivité et la durabilité de leurs activités.



Les bureaux d'études signataires de la charte s'engagent à :

- détenir une qualification OPQIBI avec mention RGE pour la rubrique solaire thermique ;
- être assurés pour les missions études et maîtrise d'œuvre de projets solaires thermiques ;
- réaliser des études de conception en toute objectivité et indépendance et favoriser des solutions simples et performantes pour les projets collectifs ;
- assurer une maîtrise d'œuvre de qualité en rédigeant des documents clairs et complets, ainsi qu'un suivi de chantier régulier afin de permettre aux entreprises de réaliser les travaux dans les bonnes conditions ;
- assurer un suivi des performances des installations conçues ;
- assurer un reporting périodique des performances aux maîtres d'ouvrage + à la (aux) collectivité(s) concernée(s) ;
- être des ambassadeurs du Plan Chaleur Solaire de l'agglomération, ils participent aux séances d'échange du réseau des professionnels partenaires pour partager leur expérience et se tenir informés des actualités de l'opération.

Avec le soutien financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Annexe - Liste des signataires

Institutionnels		
Valence Romans Sud Rhône Alpes représenté par	ADEME Délégation Régionale Rhône- Alpes Représentée par	Région Rhône-Alpes Représentée par
Energie SDED		
Commune de Peyrins		
Bureaux d'étude, architectes, exploitants, associations		
TECSOL	ENERPLAN	SUNTI
ADIL		



Installateurs		
Fabricants de matériels		
SOLISART	CHAFFOTEAUX	
CLIPSOL		
Energéticiens		
GrDF		

